



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} août 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} août 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité pour le mois d'août 2022, la Chine organisera un débat public sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : renforcer les capacités pour pérenniser la paix », qui se tiendra le 8 août 2022.

Afin d'orienter le débat, la Chine a établi une note de cadrage à l'intention des États Membres souhaitant participer au débat public (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Zhang Jun**



**Annexe à la lettre datée du 1^{er} août 2022 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage concernant le débat public du Conseil de sécurité
qui se tiendra le 8 août 2022 sur le thème « Paix et sécurité
en Afrique : renforcer les capacités pour pérenniser la paix »**

Objectifs

Si le continent africain a connu globalement une stabilité et un développement au fil des années, quelques pays et régions continuent de subir de multiples menaces sur le plan de la sécurité. Pour parvenir à une paix et à une sécurité durables en Afrique, il est essentiel de renforcer les capacités et de mettre en place des institutions et une gouvernance résiliente, afin d'éviter toute reprise des conflits. Le débat public au Conseil de sécurité est l'occasion de répertorier les problèmes auxquels se heurtent certains pays d'Afrique pour parvenir à une paix durable et d'étudier les moyens d'aider le continent à renforcer ses capacités par une approche globale.

Contexte

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a anéanti bon nombre de progrès accomplis sur la voie de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a accentué les problèmes socioéconomiques et les tensions existantes en Afrique. Le chômage, la pauvreté et la faiblesse de la gouvernance et des institutions de sécurité font partie des facteurs qui se sont révélés être un terreau fertile pour la violence et le conflit.

Les tensions géopolitiques mondiales accroissent l'incertitude et influent sur les prix des produits de base, en particulier ceux des denrées alimentaires et de l'énergie. Dans le *Financing for Sustainable Development Report 2022* (rapport sur le financement du développement durable), il est indiqué que les donateurs ne respectent toujours pas leur engagement de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement. La diminution de l'aide consacrée par les donateurs au développement ainsi que les contraintes budgétaires ont porté atteinte aux mesures prises par les pays d'Afrique pour maintenir la paix au moyen du développement durable. Les écarts de développement auxquels l'on ne remédie pas comme il se doit peuvent devenir des points de tension qui alimentent, voire perpétuent la violence et les conflits.

La paix et le développement durable sont inextricablement liés. Pour maintenir la paix, il faut redoubler d'efforts et s'attaquer aux causes profondes des conflits, veiller à une appropriation nationale, à la cohésion sociale et à la réconciliation et progresser sur la voie de la reconstruction et du développement. L'insuffisance des capacités de gouvernance, des ressources inadéquates et des moyens limités de gestion des risques figurent parmi les principales difficultés auxquelles certains pays d'Afrique font face. L'absence de liberté d'action sur des questions nationales fondamentales, notamment le secteur de la sécurité, l'ingérence extérieure et des mesures coercitives entravent également les capacités nationales. Comme le Secrétaire général l'a déjà noté, le renforcement des capacités des pays d'Afrique est essentiel aussi bien dans le cadre de notre réponse collective face aux problèmes internationaux en matière de paix et de sécurité que pour l'autonomie du continent africain.

La consolidation des institutions nationales, la mise en place d'une gouvernance résiliente et la promotion du développement durable par le renforcement des capacités

sont des moyens efficaces de garantir une paix durable en Afrique. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour épauler le renforcement des capacités en Afrique, notamment en appuyant le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit, afin de permettre au continent de mieux s'approprier son programme de consolidation de la paix. Compte tenu de la complexité du renforcement des capacités, il convient d'accorder une attention particulière aux besoins particuliers de chaque pays d'Afrique et de respecter pleinement la souveraineté et l'appropriation nationales.

Pour renforcer les institutions nationales et améliorer la capacité des gouvernements, il est capital que les systèmes de gouvernance répondent aux besoins de tout un chacun, maintiennent un équilibre entre des intérêts divers et suivent une approche centrée sur les personnes afin de parvenir à une croissance économique durable. Les dividendes du développement et de la paix doivent profiter à tous. La prestation de services publics n'excluant personne est l'un des éléments clés du renforcement des institutions. Une réforme efficace du secteur de la sécurité et une transition aboutie, notamment par la démobilisation, le désarmement et la réintégration, sont également indispensables à la consolidation de la paix.

Les menaces de terrorisme et d'extrémisme violent émanant de groupes affiliés à Al-Qaïda, à Daech et à Boko Haram ainsi que la prolifération d'armes illicites font planer une grave menace sur la paix et la sécurité en Afrique. Il convient également d'apporter un soutien et une assistance ciblés à l'Afrique en vue de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, par la voie d'un renforcement des capacités. Les problèmes nouveaux tels que la cybersécurité et la biosécurité et les menaces qu'ils font peser sur la paix et la sécurité en Afrique méritent une plus grande attention.

Les acteurs régionaux jouent un rôle incontournable dans le maintien de la paix et la réponse à apporter, face à l'insécurité. L'Union africaine et les organisations sous-régionales sont particulièrement bien placées pour appuyer et encadrer la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Le resserrement de la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies aidera l'Union africaine à se doter d'outils et de moyens appropriés pour aider les pays d'Afrique à améliorer leurs propres infrastructures nationales de paix et à renforcer leurs capacités. L'ONU pourrait jouer un rôle essentiel dans le respect des principes et la réalisation des objectifs de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Il convient d'établir un partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU, reposant sur les besoins et les priorités du continent africain dans les domaines de la prévention, de la gestion et du règlement des crises et des conflits, ainsi que de la reconstruction et du développement après un conflit.

Le maintien de la paix est une tâche partagée et une responsabilité commune dont doivent s'acquitter les gouvernements et toutes les parties prenantes, au moyen de ressources adéquates. L'apport supplémentaire de la communauté internationale dans certaines situations de conflit ne doit pas entraver ou influencer l'action nationale de développement ni se faire au détriment des flux de financement international ou de l'aide publique au développement aux pays d'Afrique.

Le Conseil de sécurité, conscient de longue date de la nature interdépendante du maintien de la paix, s'est attaché à investir davantage dans le renforcement des capacités en Afrique et a mis en avant une approche globale reliant les dimensions humanitaire, de la sécurité et du développement. Pour accroître l'appui au renforcement des capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité, il pourrait étudier des moyens plus efficaces de resserrer la coopération et la coordination avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales afin de promouvoir les infrastructures de paix et la gestion des risques.

Questions devant servir à orienter le débat

Les participantes et participants sont invités à réfléchir aux questions suivantes :

a) Quelles sont les capacités clefs pour pérenniser la paix ? Existe-t-il des pratiques optimales et des enseignements tirés de la mise en place d'un cycle vertueux de développement et de paix en Afrique ? Comment les gouvernements pourraient-ils renforcer leur capacité de promouvoir l'inclusion et la cohésion sociales en concrétisant la promesse des objectifs de développement durable pour tous ?

b) Comment faire en sorte que le système des Nations Unies pour le développement puisse fournir une aide au développement durable à l'Afrique et mobiliser davantage de ressources afin d'accompagner le programme de développement du continent en fonction des priorités de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ?

c) Comment étayer l'appui des Nations Unies au renforcement des capacités en Afrique ? Comment le Conseil de sécurité peut-il consolider davantage la coopération avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales afin de tirer parti de leurs avantages singuliers en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix ? Comment l'ONU pourrait-elle accroître son soutien aux pays d'Afrique et les aider à améliorer leurs capacités de lutte contre le terrorisme ?

d) Comment régler les problèmes du maintien de la paix par la voie de partenariats entre les gouvernements, l'ONU et d'autres parties prenantes, notamment les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, les organisations de la société civile, les groupes de femmes et les organisations de jeunes ?

Intervenants et modalités de la réunion

Le débat public sera présidé par le Représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Zhang Jun. Les intervenants suivants prendront la parole devant le Conseil de sécurité :

- Le Commissaire de l'Union africaine aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, Bankole Adeoye ;
- La Présidente de la Commission de consolidation de la paix.

Les États Membres qui souhaitent participer au débat en personne sont invités à ajouter le nom de leurs intervenants sur la liste des orateurs et des oratrices à l'aide du module eSpeakers du portail e-deleGATE. Il leur faudra également télécharger, dans ce même module, une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité, dûment signée par le (la) représentant(e) permanent(e) ou chargé(e) d'affaires par intérim et comportant une demande de participation au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Afin de permettre au plus grand nombre possible d'États Membres de participer, les interventions ne devront pas dépasser cinq minutes. Les intervenants pourront s'inscrire au débat à compter du 3 août 2022 à 9 h 30.